



SOLUTIONS D'ASSURANCES, DE SERVICES JURIDIQUES ET FINANCIERS



Un Ecosystème taillé sur mesure

Le Comité directeur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs souhaitait depuis longtemps proposer aux entreprises coopératrices des prestations de services complémentaires, utiles et avantageuses. C'est de manière évidente que nous nous sommes tournés vers le Groupe Mutuel, notre partenaire naturel, ainsi que vers la Vaudoise Assurances et la Banque Cantonale Vaudoise.

Ces entreprises institutionnelles vous présentent dans cette brochure une palette de solutions en matière d'assurances relatives à la protection des personnes, à la protection des biens et à la protection de votre activité, et des services financiers.

Ensemble, partenaires et fédération ont développé ce catalogue de manière à vous présenter les produits et services nécessaires au quotidien de votre entreprise, les avantages dont vous bénéficiez sur certains produits et services négociés spécialement à l'intention de votre secteur d'activité ainsi que les personnes de contact à votre service. Avec cet Ecosystème, toutes les parties prenantes sont gagnantes": en efficacité, en temps, en travail administratif et, bien sûr, à terme financièrement.

Dans l'espoir que cet Ecosystème vous soit profitable, nos services restent à votre disposition pour tout renseignement et vous souhaitent plein succès dans vos affaires.

Georges Zünd, Directeur général

Découvrez sans plus attendre les solutions que la Fédération vaudoise des entrepreneurs, la Banque Cantonale Vaudoise, le Groupe Mutuel et la Vaudoise Assurances vous proposent.

PROTECTION DES PERSONNES

Assurances sociales	4
Assurance maladie et accident	5
Gestion des absences et promotion de la santé en entreprise	6
Coaching, médiation et formations	7

PROTECTION DES BIENS

Assurance inventaire	8
Assurance véhicules à moteur	9
Assurance des équipements techniques	10
Assurance bâtiment	11

PROTECTION DE L'ACTIVITÉ

Assurance responsabilité civile entreprise	12
Garantie de construction	13

SERVICES JURIDIQUES

Support juridique	14
Assurance protection juridique d'entreprise	15

SERVICES FINANCIERS

Gestion des liquidités	16
Financement de vos projets	17
Conseils et formations	18

Assurances sociales

Par le biais de la Caisse AVS 66.1, la Fédération vaudoise des entrepreneurs propose aux entreprises et aux indépendants toutes les assurances sociales légales et conventionnelles (à l'exception de l'assurance-accidents gérée par la SUVA :

- 1^{er} pilier : AVS, AI, APG et AC (Caisse AVS 66.1)
- 2^e pilier : deux caisses de prévoyance professionnelle (CRP et FMVB)
- Caisse d'allocations familiales de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (CAFEV)
- Assurances conventionnelles : allocations complémentaires au APG, contribution de solidarité professionnelle et contribution pour la relève
- Rente transitoire pour une retraite anticipée

VOS AVANTAGES

Toutes les assurances sociales et conventionnelles sont gérées de manière centralisée à la Caisse AVS 66.1. Il en résulte de nombreux avantages pour les entreprises et les indépendants, parmi lesquels :

- ✓ Un seul interlocuteur pour vos assurances
- ✓ Une déclaration de salaire unique auprès de toutes les assurances sociales et conventionnelles
- ✓ Une seule annonce pour l'arrivée d'un nouveau collaborateur ou la fin d'un rapport de travail
- ✓ Une facture unique pour toutes les assurances sociales et conventionnelles

Assurance maladie et accident

En partenariat avec la Caisse maladie Philos et le Groupe Mutuel, la Fédération Vaudoise des entrepreneurs propose des contrats-cadre avantageux à ses entreprises coopératrices en matière de maladie et accident.

Deux types principaux de couvertures sont proposées

- Assurance collective d'une indemnité journalière selon la LAMal (indemnité journalière perte de gain)
- Assurance des frais médicaux et pharmaceutiques en cas de maladie

Mais aussi

- Assurance accidents complémentaire à la SUVA

VOS AVANTAGES

- ✓ Des tarifs concurrentiels
- ✓ Des solutions en conformité avec les CCT
- ✓ Un seul délai d'attente par année civile
- ✓ Une couverture au-delà de l'âge de la retraite
- ✓ Une couverture perte de gain additionnelle
- ✓ Un accompagnement spécifique des collaborateurs victimes de lourds problèmes de santé
- ✓ Des prestations étendues en cas de maternité
- ✓ Un contrat géré directement par la Fédération

PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Service aux employeurs
021 619 22 30
Lu-Je: 13h30 - 17h00

Caisse AVS 66.1
021 619 22 00
www.avs66-1.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise
CAISSE AVS 66.1

PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Enzo Lops
058 758 25 84
elops@groupemutuel.ch

Groupe Mutuel - Philos
www.groupemutuel.ch

Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
Assicurazioni

Gestion des absences, promotion de la santé

Programme CorporateCare du Groupe Mutuel

Bénéficier d'équipes productives constitue, pour votre entreprise, le socle d'une bonne santé financière. Les statistiques de notre pays révèlent pourtant qu'en moyenne, un employé est absent plus d'une semaine par année pour cause de maladie ou d'accident. La mise en place d'un programme ciblé de gestion des absences, de prévention et de promotion de la santé permet une baisse sensible et durable des cas au sein de votre structure.

Un programme orienté sur deux axes :

- Piloter les incapacités de travail de manière efficace
- Lutter contre l'absentéisme en développant notamment le bien-être des collaborateurs

VOS AVANTAGES

- ✓ Un gestionnaire attitré comme contact privilégié
- ✓ Des spécialistes en gestion de la santé au travail au service de votre entreprise
- ✓ Le partage de plus de 20 ans d'expérience
- ✓ Des indicateurs précis à votre disposition
- ✓ Un suivi régulier de votre sinistralité
- ✓ Des partenaires santé professionnels et expérimentés
- ✓ Une gestion active et intégrée de vos incapacités de travail

Prestations complémentaires

Coaching, médiation et formations

Dans un contexte professionnel en perpétuelle évolution, les sources de stress (réorganisation, conflits, démotivation, burn-out, etc.) pour vos collaborateurs sont nombreuses et représentent un vrai défi à relever pour les entreprises.

Les spécialistes de Corporate Health Services, une société du groupe Vaudoise, vous apportent leurs conseils et vous soutiennent dans vos démarches.

VOS AVANTAGES

- ✓ Une équipe aux multi-compétences à votre service (juridiques, assurances, psychologiques et médiation)
- ✓ Organisation de médiation par un tiers neutre afin de rétablir la communication et résoudre les conflits au sein de l'entreprise
- ✓ Des absences perlées ou identification de souffrances d'un de vos collaborateurs? Nos care managers et notre psychologue sont à vos côtés pour trouver des solutions.
- ✓ Coaching auprès de vos collaborateurs en difficulté afin de les soutenir dans leur cheminement personnel ou lors d'un retour après un long arrêt de travail
- ✓ Construction en commun de solutions personnalisées
- ✓ Formations sur-mesure aux collaborateurs et aux managers

PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Enzo Lops
058 758 25 84
elops@groupemutuel.ch

Groupe Mutuel - Philos
www.groupemutuel.ch



PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Enzo Lops
058 758 25 84
elops@groupemutuel.ch



en collaboration avec



Assurance inventaire

Modulable et adaptée à chaque entreprise, l'assurance inventaire de la Vaudoise permet de couvrir l'ensemble de l'inventaire de votre entreprise, tel que les marchandises et les installations. Hormis les couvertures traditionnelles incendie, vol, dégâts des eaux et bris de glace, la Vaudoise propose une gamme de couvertures adaptées à vos besoins et activités spécifiques, telles que:

- Vandalisme et effondrement de bâtiments
- Bureautique
- Transport
- Risques techniques (dommages internes)
- Casco Inventaire (dommages externes)
- Cyber

VOS AVANTAGES

- ✓ Tous les deux ans, en fonction de ses bons résultats, la Vaudoise reverse une partie de ses bénéfices sous forme d'une réduction de prime
- ✓ Proximité de votre conseiller et conseil personnalisé
- ✓ Renonciation à faire valoir la sous-assurance lorsque le montant du sinistre (CHF 50'000.- au max.) est inférieur à 10% de la somme assurée
- ✓ Couverture prévisionnelle pouvant être adaptée en fonction de vos besoins, évitant ainsi toute déconvenue en cours d'année en cas de hausse de la somme d'assurance
- ✓ Faute grave couverte sans surprime
- ✓ Participation aux excédents offerte: après 3 années d'assurance entière, la Vaudoise vous verse une part d'un éventuel excédent résultant de votre contrat d'assurance
- ✓ Assistance technologique offerte en complément de la couverture cyber
- ✓ Construction en commun de solutions personnalisées
- ✓ Formations sur-mesure aux collaborateurs et aux managers

Assurance véhicules à moteur

Véhicules de transport de marchandises ou de personnes, votre mobilité et celle de vos collaborateurs est essentielle. Grâce à la flexibilité des solutions de la Vaudoise, composez l'assurance véhicules à moteur idéale pour votre entreprise.

- Couverture obligatoire de la responsabilité civile, avec protection du bonus
- Casco partielle, pour tous les dégâts naturels, l'incendie, le vol et les malveillances
- Casco collision, avec plan d'indemnisation nettement supérieur à la moyenne
- Couverture des dégâts de parc

VOS AVANTAGES

- ✓ Tous les deux ans, en fonction de ses bons résultats, la Vaudoise reverse une partie de ses bénéfices sous forme d'une réduction de prime
- ✓ Proximité de votre conseiller et conseil personnalisé
- ✓ Couvertures entièrement modulables prenant en compte vos besoins spécifiques
- ✓ Couverture en cas d'incident entre deux véhicules de la même flotte
- ✓ Faute grave couverte sans surprime
- ✓ Cascos collectives couvrant les véhicules privés des collaborateurs utilisés dans le cadre de leur travail
- ✓ Couverture optionnelle d'indemnités journalières en cas de réparation d'un véhicule, jusqu'à CHF 250.- par jour
- ✓ Réseau performant d'experts avec intervention dans les 48 heures suivant la déclaration du sinistre
- ✓ Assistance en cas de panne offerte
- ✓ Conditions Flotte à partir du 3^e véhicule

PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Vaudoise Assurances
021 618 85 00
entrepreneurs@vaudoise.ch

Formulaire de contact
www.vaudoise.ch/fve



PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Vaudoise Assurances
021 618 85 00
entrepreneurs@vaudoise.ch

Formulaire de contact
www.vaudoise.ch/fve



Assurance des équipements techniques

Vos machines, installations et équipements sont indispensables à la bonne marche de votre entreprise. Avec l'assurance des équipements techniques de la Vaudoise, prémunissez-vous en cas de pannes ou d'accidents. L'assurance intervient notamment lors de dommages causés par :

- De mauvais réglages
- Des défaillances d'outils de mesure
- Des vices de fabrication et des défauts divers
- Des erreurs de manipulation, une maladresse, de la négligence ou du sabotage
- Des collisions ou des chutes
- Des corps étrangers
- Des surtensions

VOS AVANTAGES

- ✓ Tous les deux ans, en fonction de ses bons résultats, la Vaudoise reverse une partie de ses bénéfices sous forme d'une réduction de prime
- ✓ Possibilité d'inclure une couverture perte d'exploitation, pour éviter une perte du chiffre d'affaire à la suite d'une interruption partielle ou totale d'une machine
- ✓ En cas de dommage total, les machines jusqu'à 3 ans d'âge sont remboursées à la valeur à neuf. Pour les objets de plus de 3 ans, la Vaudoise augmente l'indemnité versée de 20% de la valeur à neuf, sans supplément de prime
- ✓ Couverture y compris en cas d'erreur de manipulation ou de défaut de fabrication
- ✓ Une police d'assurance unique avec des couvertures sur mesure pour chaque machine
- ✓ Couverture prévisionnelle en cas d'achat de nouvelles machines en cours d'année, vous évitant ainsi toute déconvenue en cours d'année

Assurance bâtiment

Complète, simple et flexible, l'assurance bâtiment de la Vaudoise protège efficacement vos biens immobiliers. Dotée de nombreuses extensions, elle couvre vos locaux en fonction de vos véritables besoins.

- Casco bâtiment qui couvre les détériorations imprévues, notamment dans les locaux communs
- Casco travaux qui vous rembourse les dommages accidentels sur votre bien durant des travaux de construction ou de rénovation
- Couverture des installations techniques (ascenseurs, interphones, etc.)
- Garantie en cas de tremblements de terre
- Couvertures complémentaires aux assurances incendies obligatoires pour pallier tout risque de lacune
- Protection juridique couvrant les dépenses occasionnées lors de procédures pénales liées à votre bâtiment

VOS AVANTAGES

- ✓ Tous les deux ans, en fonction de ses bons résultats, la Vaudoise reverse une partie de ses bénéfices sous forme d'une réduction de prime
- ✓ Proximité de votre conseiller et conseil personnalisé
- ✓ Un seul contrat pour l'assurance bâtiment et responsabilité civile de propriétaire
- ✓ Couverture optionnelle des pertes de revenus locatifs et des frais fixes
- ✓ Franchises à choix
- ✓ Responsabilité de maître d'ouvrage couverte pour les rénovations courantes

PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Vaudoise Assurances
021 618 85 00
entrepreneurs@vaudoise.ch

Formulaire de contact
www.vaudoise.ch/fve



PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Vaudoise Assurances
021 618 85 00
entrepreneurs@vaudoise.ch

Formulaire de contact
www.vaudoise.ch/fve



Assurance responsabilité civile entreprise

Particulièrement adaptée aux métiers de la construction, l'assurance responsabilité civile entreprise de la Vaudoise protège le patrimoine de votre entreprise contre les prétentions de tiers, en conformité avec les exigences légales et en adéquation avec les demandes de vos maîtres d'ouvrage. Les spécialistes de la Vaudoise vous défendent contre les prétentions injustifiées et procèdent à l'indemnisation en cas de responsabilité avérée.

VOS AVANTAGES

Sommes d'assurances adaptées aux exigences des maîtres d'ouvrage

- ✓ Sommes d'assurance de CHF 20 millions par événement
- ✓ Somme d'assurance par événement, deux fois par année d'assurance (garantie double par année d'assurance)
- ✓ Options individuelles attractives jusqu'à CHF 30 millions ou CHF 50 millions en cas de besoin

Couverture de base englobante

- ✓ Activité d'entrepreneur général ou d'entrepreneur total
- ✓ Prise en charge de la responsabilité selon les normes SIA ou FIDIC
- ✓ Participation à des consortiums pour des projets jusqu'à CHF 5 millions

Couverture étendue pour les métiers du bâtiment

- ✓ Frais de démontage et de montage
- ✓ Constatation et élimination des défauts
- ✓ Perte d'usage
- ✓ Dommages économiques du fait d'incidents de construction
- ✓ Frais de nettoyage

Couverture étendue pour les choses travaillées et confiées

- ✓ Également pour les parties adjacentes et les ouvrages repris en sous-œuvre, ainsi que pour les choses transportées sur le chantier
- ✓ Également pour les dommages aux machines et outils loués

PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Vaudoise Assurances
021 618 85 00
entrepreneurs@vaudoise.ch

Formulaire de contact
www.vaudoise.ch/fve



Garantie de construction

La Banque Cantonale Vaudoise ou la Vaudoise se porte garante ou caution pour la garantie que vous devez fournir au maître d'ouvrage ou à l'entreprise générale au terme du contrat d'entreprise ou de livraison en relation avec des travaux et/ou produits que vous avez réalisés et/ou fabriqués. Vous bénéficiez ainsi immédiatement des liquidités que le maître d'ouvrage a le droit de retenir en vertu des normes SIA 118 ou d'autres obligations contractuelles.

Type de garanties proposées

- **Garantie pour défauts d'ouvrages terminés** : remplace les 10% retenus habituellement par le maître d'ouvrage ou l'entreprise générale pour couvrir d'éventuels défauts apparus après réception des travaux et pendant la période de garantie. Ce dernier est en droit de demander le paiement du montant de l'engagement si les défauts ne sont pas corrigés.
- **Garantie d'acompte** : assure au maître de l'ouvrage ou à l'entreprise générale la restitution de son acompte versé si l'entrepreneur ne remplit pas, ou pas complètement, ses obligations contractuelles.
- **Garantie de bonne exécution** : assure le respect de l'ensemble des obligations contractuelles de l'entrepreneur. Elle représente usuellement 10% de la valeur du contrat.

Selon vos préférences, les exigences du maître d'ouvrage ou de l'entreprise générale, contactez l'institution de votre choix.

LES DEUX PRINCIPALES FORMES D'ENGAGEMENT

Garantie bancaire

Engagement juridiquement indépendant de l'obligation contractuelle de base couverte, la garantie bancaire est payable à la première demande écrite du bénéficiaire, sans qu'aucune objection ne puisse être opposée, contre présentation de l'attestation requise dans la garantie.

Cautionnement

Engagement accessoire de la dette principale, son fonctionnement est régi par le Code des obligations suisse (art. 492 ss. CO). Le cautionnement permet au débiteur de faire valoir ses éventuelles exceptions ou objections à toute demande de paiement.

PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Vaudoise Assurances
021 618 85 00
entrepreneurs@vaudoise.ch
www.vaudoise.ch/fve

Banque Cantonale Vaudoise
Alexandre Berthoud
alexandre.berthoud@bcv.ch
024 423 85 21



Support juridique

Litige avec un client, un fournisseur ou une collectivité publique, différends avec un collaborateur ou difficultés dans l'application des conventions collectives de travail: les entrepreneurs sont souvent amenés à gérer des problèmes qui ne se limitent pas à leurs compétences métiers. Pour vous soutenir, la Fédération vaudoise des entrepreneurs propose une assistance et des conseils juridiques dans les domaines suivants:

- Droit administratif et public (marchés publics, droit de la construction, droit des assurances sociales, LCR, autorisations de travail, etc.)
- Droit privé (contrat de vente, de prêt, de bail, de travail, d'entreprise, de mandat, de société simple, droit des sociétés, etc.)
- Droit pénal et droit pénal accessoire (aide à la rédaction de plainte, contraventions limitées aux compétences préfectorales, etc.)
- Droit de la concurrence et des cartels
- Succession d'entreprise (transferts, fusions, scissions, etc.).

VOS AVANTAGES

- ✓ Appui, conseils et aide à la décision
- ✓ Représentation et assistance devant les tribunaux de prud'hommes, les tribunaux administratifs et les préfectures
- ✓ Mise à disposition de modèles de contrats, lettres, statuts, etc, rédaction des projets et contrôle des documents avant remise à des tiers
- ✓ Formations et présentations (sur site ou en entreprise)
- ✓ Rabais de 20% sur les tarifs pour les coopérateurs+

TARIFS EN CHF, HORS TAXE

Heures offertes par année :	Coopérateur+	4 heures
	Coopérateur	2 heures
Abonnement PREMIUM :	CHF 2'400.- pour 10 heures	
Abonnement STANDARD :	CHF 1'000.- pour 4 heures	
Tarif horaire :	CHF 300.-	

PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Fédération vaudoise des entrepreneurs
www.fve.ch

Service juridique
021 632 11 10

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Assurance protection juridique d'entreprise

Régulièrement, votre entreprise doit faire face à des questions juridiques de toute sorte. Afin de vous offrir une protection optimale en cas de litige, la Vaudoise vous propose en partenariat avec Orion, leader de la protection juridique en Suisse, une solution simple qui complète avantageusement les prestations proposées par le support juridique de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Fort d'une expérience de près de 40 ans dans le domaine de la protection juridique, Orion vous défend et prend en charge les différents frais liés à un litige.

VOS AVANTAGES

- ✓ Assurance auprès d'Orion, prestataire de protection juridique en Suisse depuis 1976
- ✓ Partenaire de la Vaudoise Assurances depuis de nombreuses années
- ✓ Prise en charge des coûts en cas de litige juridique
- ✓ Gestion des litiges par des avocats expérimentés et spécialisés
- ✓ Libre choix de l'avocat en cas de procédure judiciaire
- ✓ Conseils personnalisés pour définir avec vous une solution adaptée à votre activité et à votre structure
- ✓ Possibilité d'inclure des couvertures supplémentaires, telles que la protection juridique du bailleur ou la protection juridique en matière de circulation
- ✓ Tarifs préférentiels
 - Rabais de 20% sur la protection juridique de circulation en combinaison avec la protection d'entreprise
 - Rabais de 40% sur la protection juridique privée pour les propriétaires d'entreprises avec une protection juridique Orion PRO
 - Rabais supplémentaires pour les membres de la Fédération (sous certaines conditions)

PRENEZ CONTACT DÈS AUJOURD'HUI

Vaudoise Assurances
021 618 85 00
entrepreneurs@vaudoise.ch

Formulaire de contact
www.vaudoise.ch/fve



Gestion des liquidités

Pour gérer vos paiements et encaissements de façon simple et à moindres frais, les **Packages PME de la BCV** se déclinent en deux versions, dont le forfait varie en fonction du nombre de paiements que vous pensez effectuer par trimestre.

Les deux packages PME comprennent:

- Un compte courant
- Un nombre défini de transactions de paiement
- Un accès à l'e-banking BCV-net et à BCV Mobile
- Une carte Maestro® BCV qui vous donne accès aux offres de loisirs BCV EXTRA
- En option, un compte Placement Entreprises pour votre surplus de liquidités

Le forfait est offert la première année aux entreprises de moins de deux ans.

VOS AVANTAGES

- ✓ Commande disponible en ligne
- ✓ Prix forfaitaire permettant de gérer au mieux vos dépenses
- ✓ Libre choix du package en fonction de votre profil

Commandez votre package en ligne : www.bcv.ch/package

Si les packages ne répondent pas à vos besoins, le compte courant Entreprises est le compte de base pour toute entreprise. Il vous permet de disposer de vos fonds en tout temps, sans limites de retrait ni préavis. Il peut également être commandé en ligne.

Pour une gestion professionnelle de vos paiements, achats et encaissements, la BCV vous offre également une gamme complète de solutions adaptées à vos différents besoins d'entrepreneurs.

PRENEZ CONTACT AVEC UN CONSEILLER

Alexandre Berthoud
Responsable régional PME
alexandre.berthoud@bcv.ch
024 423 85 21

Banque Cantonale Vaudoise
www.bcv.ch/entreprises



Financement de vos projets

La BCV propose une gamme complète de crédits commerciaux. Que ce soit pour financer un bien d'équipement, pour faire face à un besoin de liquidités ou pour obtenir une garantie, vous trouverez à la BCV la solution à vos besoins, lors des différentes phases de développement de votre entreprise:

- **Crédit d'exploitation** : prêt sous la forme d'une limite en compte courant. Le taux d'intérêt est variable. Le paiement des intérêts se fait uniquement en fonction de l'utilisation quotidienne du crédit.
- **Avance à terme fixe** : prêt à court terme dont la durée et les taux sont fixes. Elle vous permet de couvrir vos besoins de liquidités, voire d'investissement.
- **Crédit Équipement** : prêt à taux fixe dont la durée est déterminée en fonction de la période d'amortissement du bien d'équipement financé.
- **Leasing Entreprises** : solution alternative au crédit Équipement qui vous permet de financer votre nouvel équipement sans immobilisation de capital.
- **Garanties bancaires** : la BCV s'engage à votre demande, pour votre compte ou celui d'un tiers partenaire et en faveur d'un créancier, à verser à ce dernier un montant maximal déterminé, pour autant que les conditions définies dans l'engagement pris soient remplies.

Si vous souhaitez financer un investissement, obtenir une garantie ou disposer d'une réserve de liquidités de 20 000 à 100 000 francs, votre demande de crédit peut être faite en ligne en quelques clics, avec le **crédit Direct PME**.

VOS AVANTAGES

- ✓ Possibilité de faire une demande en ligne 24h/24 et 7j/7
- ✓ Offre personnalisée en ligne en 15 minutes pour les demandes standard
- ✓ Pas de longues démarches administratives

Faites votre demande en ligne : www.bcv.ch/creditdirect

PRENEZ CONTACT AVEC UN CONSEILLER

Alexandre Berthoud
Responsable régional PME
alexandre.berthoud@bcv.ch
024 423 85 21

Banque Cantonale Vaudoise
www.bcv.ch/entreprises



Conseils et formations

Les activités de la BCV ne se limitent pas aux seuls services financiers, mais englobent également diverses prestations d'information, de formation, d'organisation d'événements.

Création d'entreprise

En partenariat avec GENILEM, la BCV vous propose chaque année des cours de création d'entreprise. Le programme des cours est disponible sur le site de GENILEM. Un guide complet, réalisé avec la CVCI, est également disponible gratuitement sur commande sur www.bcv.ch/creation.

Ateliers de formation et web conférences

Afin de vous informer, la BCV réalise régulièrement des ateliers de formation et des webconférences traitant de thématiques clés pour les entrepreneurs.

Pour ne pas manquer nos prochains événements, nous vous invitons à suivre la page LinkedIn de la BCV :



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA BCV ?

Consultez le site de la BCV : www.bcv.ch/entreprises

Vous y trouverez :

- des informations complètes sur les produits et services
- des aides et des prestations au gré de vos besoins
- des outils et conseils utiles
- des renseignements sur des thématiques particulières, comme la création ou la transmission d'entreprise
- le magazine économique de la BCV

PRENEZ CONTACT AVEC UN CONSEILLER

Alexandre Berthoud
Responsable régional PME
alexandre.berthoud@bcv.ch
024 423 85 21

Banque Cantonale Vaudoise
www.bcv.ch/entreprises



Informations juridiques importantes

Exclusion de responsabilité

Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les conditions des prestations décrites sont soumises à des dispositions contractuelles disponibles sur demande et susceptibles d'être modifiées en tout temps et sans préavis. Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis.

Restrictions de diffusion

Certaines opérations et/ou la diffusion de ce document peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Allemagne, UK, UE, US, US persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

Téléphones

Uniquement pour la BCV : les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec notre établissement peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.

Marques et droits d'auteur

Les logos et les marques contenus dans ce document sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient.

**Fédération vaudoise
des entrepreneurs**

Rte Ignace Paderewski 2

Case postale

1131 Tolochenaz

021 632 12 00

info@fve.ch

www.fve.ch